PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE DINANT
ADMINISTRATION COMMUNALE
RUE A. MARCHAL, 2
5575 GEDINNE
☏ : 061/58.01.05
E-MAIL : taxe@gedinne.be

ORDONNANCE DE LA POLICE DE LA CIRCULATION

Le Collège Communal,
Attendu qu'il y a lieu de prendre une ordonnance de police de la circulation pour assurer la sécurité lors des travaux d'entretien du passage à niveau n°1 à Gedinne;
Vu l'article 130 bis de la Nouvelle Loi Communale ;

ARRETE :

Art 1 : Le passage à niveau sera fermé à la circulation du mercredi 1 février 2023 à 18h00 au jeudi 2 février 2023 à 18h00. La déviation s'effectuera par Gribelle (en direction de Haut-Fays).
Art 2 : La signalisation sera mise en place la société Signaroute. Responsable travaux ETF Mr Humbertclaude Adrien (0492/34 10 97).
Art 3 : Les infractions à la présente ordonnance seront passibles des peines de simple police.
Art 4 : La présente ordonnance entrera en vigueur dès sa publication. Des expéditions en seront transmises au Gouverneur de la Province ainsi qu'au Greffe du Tribunal de 1ère Instance et au Tribunal de Police.

Arrêté en séance du Collège Communal le 31 janvier 2023
La Directrice générale, Le Bourgmestre,

G. BRICHET V. MASSINON

Publié conformément à l'article L 1133-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation.
Fait à Gedinne le 31 janvier 2023

Le Bourgmestre

V. MASSINON